

RÈGLEMENT DU JEU [MADE IN FRANCE]

ARTICLE 1. COORDONNÉES DE L'ORGANISATEUR ET DATES DU JEU

La société VENTE-PRIVEE.COM, société anonyme enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293 dont le siège social est situé au 249 avenue du Président Wilson - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS (ci-après désignée « VENTE-PRIVEE.COM »), organise du 08/07/2023 à 07h au 18/07/2023 à 06h59 (date et heure françaises de connexion faisant foi) un jeu sans obligation d'achat (ci-après désigné le « Jeu ») dont les gagnants seront déterminés dans les conditions définies ci-après.

Le Jeu sera accessible sur le site Internet www.veepee.fr et l'application Veepee (ci-après désignés ensemble « le Site Veepee »).

ARTICLE 2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est réservé à toute personne physique majeure, résidant en France métropolitaine, membre de VENTE-PRIVEE.COM, à l'exclusion du personnel de VENTE-PRIVEE.COM et de leur famille : conjoints, ascendants, descendants, frères et sœurs (ci-après désignés le(s) « Participant(s) »).

Chaque Participant aura la possibilité de participer plusieurs fois pendant toute la durée du Jeu, dans la limite d'une participation par question.

Si un Participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 3. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La seule participation au Jeu implique l'acceptation, par le Participant, de l'intégralité du présent règlement (ci-après désigné le « Règlement »).

ARTICLE 4. MODALITÉS DE PARTICIPATION

Afin de participer au Jeu, chaque Participant doit impérativement :

- Se rendre sur le Site Veepee pendant la durée du Jeu et se connecter à son compte ou s'inscrire ;
- Cliquer sur le bandeau "Tentez de gagner un séjour en France" situé sur l'onglet Maison du Site Veepee ;
- Cliquer sur « Jouer » pour accéder au formulaire de participation ;
- Remplir les champs obligatoires du formulaire de participation et accepter le Règlement avant de cliquer sur « Jouer » ;
- Répondre correctement aux questions posées.

Seuls les Participants ayant respecté l'ensemble des étapes précitées participeront au tirage au sort.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté de procéder, à tout moment, à toutes les vérifications qui s'imposeraient afin de contrôler la validité des participations au Jeu. Toute participation devra être loyale.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites, frauduleuses ou réalisées de manière contrevenante au Règlement. VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de poursuivre en justice les Participants qui auraient fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis des conséquences sur d'autres Participants des fraudes commises par certains Participants.

ARTICLE 5. DÉSIGNATION ET INFORMATION DES GAGNANTS

A l'issue du Jeu et après avoir vérifié l'éligibilité des Participants et le respect du Règlement, un tirage au sort sera effectué parmi les Participants pour désigner les cinq (5) gagnants, par la SCP GUERIN et BOURGEAC, Huissiers de Justice, située au 130 rue de Courcelles (75017), qui se sont assurés de sa régularité, au plus tard le 31/07/2023.

Les gagnants seront personnellement avertis par VENTE-PRIVEE.COM par courrier électronique, à l'adresse préalablement communiquée à VENTE-PRIVEE.COM dans le formulaire de participation au Jeu, au plus tard le 07/08/2023.

Le nom des gagnants seront disponibles auprès de : *VENTE-PRIVEE.COM - Jeu [MADE IN FRANCE] - MARKETING SERVICES - 249 avenue du Président Wilson - 93210 Saint-Denis FRANCE*

ARTICLE 6. LOTS

Les gagnants se verront attribuer chacun un bon séjour permettant d'obtenir le lot tel que détaillé ci-après :

1 séjour chez Pierre & Vacances

Séjour de 2 nuits dans une résidence ou un Village (la liste des établissements éligibles sera jointe au bon de séjour)

Ce séjour comprend la mise à disposition d'un Studio pour 4 personnes ou de 2 pièces pour 4/5 personnes équipé (draps et couvertures fournis, salles de bains, cuisine, vaisselle...) en fonction de la configuration des Résidences ou Villages.

Les frais de transport, de restauration, les activités et prestations annexes sont à la charge des bénéficiaires.

Valeur maximale :

Court séjour Pierre & Vacances (3 jours/2 nuits) 330€TTC

Validité :

Validité de 1 an à compter de la date d'émission, hors vacances scolaires, ponts et jours fériés. Le séjour sera confirmé 15 jours avant la date de départ en fonction des disponibilités, avec l'envoi d'un bon de confirmation et de toutes les informations nécessaires au bon déroulement du séjour.

Non cessible, le bon séjour ne pourra être reporté, ni échangé contre de l'argent ou autres prestations, ni même vendu.

Modalités de réservation

Dès réception du bon séjour le gagnant pourra le compléter : choix de date, destination, adresse postale, téléphone, adresse e-mail impérative et retournera le coupon à l'adresse indiquée au dos du bon séjour. La réservation sera enregistrée 10 jours avant la date d'arrivée sous réserve des disponibilités allouées à cette offre. La confirmation indiquant son numéro de réservation lui sera adressée par e-mail par VENTE-PRIVEE.COM

Le lot est strictement nominatif et, à ce titre, n'est pas cessible.

Si le gagnant ne peut ou ne veut pas prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. En aucun cas, le lot ne pourra être échangé ou remboursé contre son équivalent en numéraire ou sous toute autre forme.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la possibilité, en cas de survenance d'un événement indépendant de sa volonté, notamment lié à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, de substituer à tout moment le lot proposé par un autre lot d'une valeur équivalente.

ARTICLE 7. MISE À DISPOSITION DES LOTS

Le bon séjour sera envoyé par e-mail par VENTE-PRIVEE.COM, au plus tard trois (3) mois à compter de la fin du Jeu.

Le gagnant doit veiller à l'exactitude de ses coordonnées. En cas de changement de coordonnées, il appartient au gagnant de communiquer ses nouvelles coordonnées sans délai, afin que VENTE-PRIVEE.COM puisse procéder à l'attribution de son lot.

Il est expressément précisé que VENTE-PRIVEE.COM ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de non-attribution du lot, suite à la communication de coordonnées invalides ou erronées, ou si le gagnant ne répondait pas dans le délai imparti.

En tout état de cause, si VENTE-PRIVEE.COM se trouve dans l'impossibilité d'attribuer le lot au gagnant pour des raisons indépendantes de sa volonté, notamment liées à ses fournisseurs ou à un cas de force majeure, aucune contrepartie financière ou sous toute autre forme ne pourra être réclamée par le gagnant.

ARTICLE 8. DÉPÔT ET CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le Règlement est déposé auprès de la SCP GUERIN et BOURGEAC, Huissiers de Justice, située au 130 rue de Courcelles (75017), qui se sont assurés de sa régularité.

Le Règlement est adressé, à titre gratuit, à tout Participant qui en fait la demande écrite à l'adresse suivante : *VENTE-PRIVEE.COM - Jeu [MADE IN FRANCE] - MARKETING SERVICES - 249 avenue du Président Wilson - 93210 Saint-Denis FRANCE*

Les frais d'affranchissement de la demande d'envoi du Règlement pourront être remboursés à tout Participant, exclusivement par chèque, en euros, sur simple demande accompagnant la demande du Règlement, selon les modalités suivantes :

- le Participant devra indiquer ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse postale et adresse électronique) et envoyer sa demande avant le 31/07/2023 (cachet de La Poste faisant foi) ;
- le remboursement du timbre se fera sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France ;

- il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) ;
- le remboursement s'effectuera dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi).

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 31/07/2023 (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

ARTICLE 9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Les frais de connexion liés à la participation au Jeu ainsi que les frais d'affranchissement de cette demande, pourront être remboursés, dans les conditions détaillées ci-dessous, à tout Participant qui en fait la demande écrite avant le 31/07/2023 (cachet de La Poste faisant foi) à l'adresse suivante : *VENTE-PRIVEE.COM - Jeu [MADE IN FRANCE] - MARKETING SERVICES - 249 avenue du Président Wilson - 93210 Saint-Denis FRANCE*

Cette demande comprendra impérativement :

- Le nom, le prénom, l'adresse postale et l'adresse électronique du Participant ;
- La date et l'heure de sa participation ;
- Dès sa disponibilité, une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Toute demande de remboursement incomplète, illisible, insuffisamment affranchie ou effectuée après le 31/07/2023_ (cachet de La Poste faisant foi), sera considérée comme nulle et ne sera pas honorée.

Il est expressément précisé qu'aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne pourra être prise en compte.

Le remboursement s'effectuera exclusivement par chèque, en euros, dans un délai maximum de trente jours à compter du lendemain de la réception de la demande (cachet de La Poste faisant foi). Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale). Pour les frais de connexion, le Participant sera remboursé d'une somme forfaitaire de 0,12 euros par minute dans la limite des cinq minutes de connexion, soit 0,60 euros. Pour les frais d'affranchissement, le Participant sera remboursé sur la base du tarif « Ecopli » en vigueur en France pour les courriers de moins de 20g à destination de la France.

Toutefois, toute connexion Jeu effectuée gratuitement ou sur une base forfaitaire (au moyen d'une connexion par câble, ADSL, fibre, Wi-Fi ou liaison spécialisée, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où le fait pour le Participant de se connecter au Jeu et d'y participer ne lui aura occasionné aucun frais ou débours spécifique. Un quelconque remboursement ne peut, par définition, intervenir que s'il y a eu un débours réel de la part du Participant, sous peine d'être passible de poursuites.

ARTICLE 10. DONNÉES PERSONNELLES

Pour l'organisation du Jeu et la remise des lots aux gagnants, VENTE-PRIVEE.COM utilise les données personnelles d'identification collectées auprès du Participant lors de sa participation (ci-après les « Données Personnelles »).

Ces Données Personnelles sont également destinées au groupe Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs uniquement pour que cette dernière puisse émettre des bons séjours nominatifs et contrôler ultérieurement les réservations effectuées au moyen des bons séjours susvisés.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Participant peut exercer son droit d'accès, d'opposition, de rectification, de suppression et de portabilité de ses Données Personnelles. Ces droits peuvent être exercés sous réserve du respect de certaines conditions.

Si le Participant estime, après avoir contacté VENTE-PRIVEE.COM, que ses droits ne sont pas respectés, il peut adresser une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

Pour exercer ses droits, le Participant peut adresser sa demande en indiquant ses coordonnées (nom, prénom, adresse de courrier électronique ou postale) par l'intermédiaire de modifications@vente-privee.com ou par voie postale à l'adresse suivante : **VENTE-PRIVEE.COM - Service Relations Membres - TSA 91531 - 91853 ORSAY CEDEX FRANCE**

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des Données Personnelles des membres de VENTE-PRIVEE.COM, le Participant est invité à se référer à la politique de confidentialité de VENTE-PRIVEE.COM accessible via l'URL : <https://www.veepee.fr/ns/fr-fr/legal/privacy>.

Pour toute information complémentaire relative aux traitements des Données Personnelles par le groupe Groupe Pierre & Vacances-Center Parcs, le Participant est invité à se référer à la politique de confidentialité du groupe accessible via cet l'URL : https://www.pierreetvacances.com/fr-fr/protection-donnees_ms

ARTICLE 11. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments du Jeu, et notamment les marques, les logos, les graphiques, les dessins, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs du Jeu, et tout autre élément, qu'il soit visuel et/ou sonore (ci-après désignés les « Contenus »), auxquels le Participant est susceptible d'avoir accès dans le cadre du Jeu, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces Contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des Contenus pour un usage strictement privé au sens dudit Code et tel que prévu au Règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la Propriété Intellectuelle, sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

ARTICLE 12. RESPONSABILITÉ

12.1 LIMITES D'INTERNET

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement et fonctionnement du Jeu ;
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ;
- du fonctionnement de tout logiciel ;
- des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ;
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système du Participant.

Il est précisé qu'il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données, ses logiciels ainsi que son équipement informatique contre toute atteinte liée à l'utilisation d'Internet.

12.2 CAS DE FORCE MAJEURE

Il est entendu que la responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté, prolongé, annulé ou reporté.

ARTICLE 13. LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions du Règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français.

Toute réclamation relative au Règlement devra être faite exclusivement par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse de contact suivante : moderateur_blog@vente-privee.com.

Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du Règlement fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre VENTE-PRIVEE.COM et le Participant. A défaut, le litige sera soumis aux juridictions compétentes.